



La médiathèque est un ouvrage réalisé en partenariat avec les collectivités locales, et le fond est géré conjointement avec la mairie de Varennes-Jarcy.

Participez à la solidarité

et contribuez à l'amélioration des conditions d'hospitalisation de nos jeunes patients

Les établissements gérés par la Fondation sont essentiellement financés par l'Assurance-maladie. Cependant, afin d'améliorer les conditions d'hospitalisation de nos jeunes patients et développer la Fondation, nous faisons appel à la solidarité des donateurs. Des réalisations voient ainsi régulièrement le jour grâce à l'aide logistique, matérielle ou financière de parrains ou bienfaiteurs (ateliers, aménagement d'espaces de vie, médiathèques, matériel audiovisuel et multimédia, théâtre, expositions, conférences...).

Comment donner ou léguer ?

- Par un don ou par une donation de votre vivant
 - Par un legs en nous instituant légataire dans votre testament
- Tous les biens peuvent faire l'objet d'un legs ou d'une donation.

Vous pouvez vous renseigner auprès de la direction de la clinique ou auprès de la direction générale de la Fondation.

La Fondation étant reconnue d'utilité publique par décret du 23 mai 1925, les donateurs reçoivent par retour un reçu fiscal permettant de bénéficier d'une exonération fiscale. La Fondation s'engage à ne pas communiquer les coordonnées de ses donateurs à des tiers.

Contacts

Centre médical et pédagogique de Varennes-Jarcy

29, rue de la Libération
91480 Varennes-Jarcy
Tél. : 01 69 39 99 00
Fax : 01 69 39 99 09
E-mail : contact.varennes@fsef.net

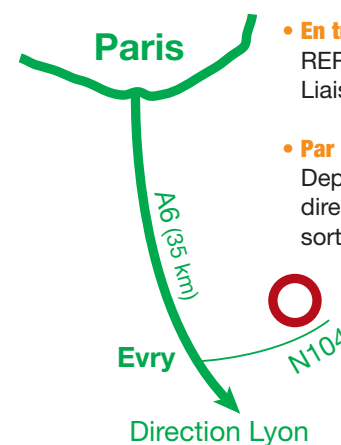
Direction générale de la Fondation santé des étudiants de France

8, rue Émile Deutsch-de-la-Meurthe
BP147, 75664 Paris cedex 14
Tél. : 01 45 89 43 39
Fax : 01 45 89 17 62
E-Mail : fsef@fsef.net

Site : www.fsef.net



Comment venir ?



• En transports en commun :

RER D, station Combs-la-Ville
Liaison bus STRAV ligne M

• Par la route :

Depuis Paris (35 km), prendre l'autoroute A6 direction Lyon et N104 Francilienne, sortie Combs-la-Ville.

Centre Médical et Pédagogique Varennes-Jarcy



FONDATION SANTÉ
DES ÉTUDIANTS
DE FRANCE

La Fondation **santé** des **étudiants** de France

Reconnue d'utilité publique, la Fondation santé des étudiants de France gère des établissements de santé dans le cadre d'une vocation très spécifique, la double prise en charge « soins et études ».

Elle dispense des soins en psychiatrie, en médecine physique et réadaptation ainsi que des soins de suite. Les patients sont des adolescents et des jeunes adultes. Une annexe pédagogique rattachée à un lycée public, est implantée dans chaque clinique. Les patients peuvent ainsi poursuivre leurs études avec des professeurs de l'Éducation nationale.

La Fondation regroupe **11 établissements sanitaires** et **6 structures médico-sociales**, qui représentent **1 400 lits et places agréés**. Près de 2 500 salariés y travaillent, dont 160 médecins et 300 personnels de l'Éducation nationale. Les cliniques sont essentiellement financées par l'Assurance-maladie.

L'offre de soins à Varennes-Jarcy

Les patients accueillis ont entre 12 et 25 ans. L'activité médicale du centre propose des prises en charge spécialisées en :

- **Service de Médecine physique et réadaptation** : Traumatologie, orthopédie, rhumatologie, neurologie centrale et périphérique, affections musculaires.
- **Service de Médecine interne** : Hématologie, oncologie, post-transplantation, affections dysimmunitaires, endocriniennes, respiratoires et digestives chroniques.
- **Plateau technique** : Kinésithérapie, balnéothérapie, ergothérapie, orthophonie, diététique, psychologie, activités physiques adaptées.

Deux types de séjours sont possibles :

- Une hospitalisation à temps plein (60 lits)
- Une hospitalisation de jour (15 places)



Une équipe polyvalente, des soins diversifiés

Les soins de suite et la réadaptation mobilisent dans toutes les disciplines des équipes pluridisciplinaires associant médecins, soignants, rééducateurs, psychologues, diététiciens, assistantes sociales en collaboration avec des personnels éducatifs et d'animation.

Pour un patient acteur de son projet

Les objectifs de séjour et les modalités de prise en charge sont définis avec l'accord du patient et de sa famille. Ces objectifs font l'objet d'une évaluation régulière lors du séjour. Un contrat d'hospitalisation associe ainsi le patient et l'équipe dès l'admission de celui-ci.

Ce projet est l'élément essentiel autour duquel s'organise la vie de l'utilisateur. Chaque étape de l'hospitalisation et de la vie dans le service est conçue comme un temps thérapeutique.

Une prise en charge personnalisée

Une des caractéristiques de la médecine de l'adolescent consiste, une fois passée la période aiguë de l'affection, à réintroduire les parents dans leur rôle d'aide à l'autonomie de leur enfant, face à la maladie, aux déficiences nouvelles, aux traitements à observer...

Au début, ont lieu des sorties thérapeutiques pendant la période d'hospitalisation, puis des week-ends thérapeutiques. Une grande activité pluridisciplinaire se développe autour de ces périodes préparatoires à la sortie, contact avec la famille, apprentissage du suivi des consignes à domicile. Pour faciliter ce travail, la proximité du lieu de résidence est un élément essentiel du recrutement.

Une qualité reconnue par une certification obtenue en avril 2007

L'évaluation de la qualité des établissements de santé se traduit par la certification, menée par la Haute Autorité de Santé.

« Cette démarche a pour objectif de concourir à l'amélioration de la prise en charge des patients dans les hôpitaux et cliniques sur l'ensemble du territoire français. La certification des établissements n'est pas un examen ou un concours que passe chaque établissement mais plutôt un travail de fond mobilisant l'ensemble de ses personnels autour d'un objectif commun : mieux travailler ensemble pour assurer une prise en charge de qualité » (source HAS).



La scolarité à Varennes-Jarcy

Associé à l'activité médicale, le service des études, **annexe pédagogique du lycée de Montgeron** (91), permet le suivi du collège au post-bac. Les élèves sont admis directement dans le niveau correspondant à leur statut précédent, ou intégrés provisoirement dans une classe d'accueil qui permet d'évaluer leurs acquis et d'élaborer un projet personnel de scolarisation.

Des niveaux traditionnels et des structures spécifiques

- Classes de collège
- Classes de lycée général et technologique : 2nde, 1^{ère}, terminale L, ES, S, STG
- Classes de lycée professionnel : seconde professionnelle et terminale BEP secrétariat et comptabilité
- Structure post-bac : BTS adjoint de direction
- Module multilogiciels avec validation des compétences par le rectorat.
- Classe d'accueil et projet

Une validation de diplôme est possible

Diplômes classiques (Brevet, BEP, Bac, BTS) mais aussi Brevet informatique et internet, ASSR (indispensable pour préparer le permis de conduire), Diplôme d'étude de langue française, Certificat de formation générale.

Les demandes d'admission

Les demandes sont à adresser au secrétariat des admissions. Des informations médicales, pédagogiques, sociales et administratives vous seront demandées, afin de constituer votre dossier d'admission. Si vous êtes assuré social, vous êtes alors principalement pris en charge par l'Assurance-maladie. La part non prise en charge par l'Assurance-maladie s'appelle le ticket modérateur que votre mutuelle peut régler. Par ailleurs le forfait journalier c o n s t i t u e votre contribution aux dépenses hospitalières. Il est

